



**FEMININES
JEUNES**

LES LICENCES POUR LA SAISON 2022/2023

Si vous décidez de jouer à l'USCC la saison prochaine, veuillez nous retourner le plus rapidement possible :

- Le Formulaire FFF de « demande de Licence » obligatoire pour effectuer le renouvellement de licence comprenant le certificat médical.

Nouveauté :

Le Certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. Il y a un questionnaire santé pour les mineurs à remplir.

- Répondre au questionnaire de santé et si toutes les réponses sont négatives,
- S'il y a un OUI de coché dans le questionnaire, vous devez fournir un certificat médical.
- La fiche d'inscription, dûment remplie par le joueur.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille à la page du licencié **pour les nouveaux licenciés (es) à l'USCC.**
- **Une PHOTO D'IDENTITE OBLIGATOIRE pour les nouveaux.**
- « Le coupon réponse », après avoir vérifié et complété son contenu.
- Le montant de la cotisation (en chèque de préférence, à l'ordre de l'USCC).

Merci de nous indiquer une adresse mail pour la communication des infos du club.

Comme vous le savez certainement, la signature d'une licence et le règlement de la cotisation vous donnent droit à une assurance à la Mutuelle Des Sportifs (MDS).

Les garanties sont décrites dans le document « Accord collectif n° 980A ». Ces garanties sont comprises dans le prix de la licence.

Pour les seniors ou les jeunes âgés de plus de 17 ans la MDS propose à travers la SPORTMUT FOOT des garanties supplémentaires, à la charge du joueur :

- Un capital décès - Un capital invalidité - Des indemnités journalières

Si vous souhaitez ces garanties supplémentaires, Prendre contact avec la MDS.

PS : Aucune licence ne pourra être demandée si le dossier d'inscription n'est pas complet et si le paiement n'est pas enregistré.



COTISATION SAISON 2022/2023

Afin de simplifier la gestion, la licence pour la saison 2022/2023 ne sera attribuée **qu'après le paiement de la cotisation.**

LA COTISATION

Elle est annuelle. Elle comprend le coût de la licence (payé à la Ligue du Centre de Football), l'assurance, et couvre une partie (environ 20%) des frais de fonctionnement du Club.

Pour la saison 2022/2023 le montant de la cotisation sera :

Féminines Jeunes (U7F, U9F, U11 F)	:	105 euros
Féminines Jeunes (U13F, U15F)	:	120 euros

La cotisation comprend obligatoirement un équipement club suivant au choix :

Sac à dos avec écusson et numéro + une paire de chaussettes et un short bleu



Chèque à l'ordre de l'US Chitenay Cellettes

Sauf demande, le chèque sera immédiatement remis à l'encaissement.

Le Comité Directeur



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » - LICENCIÉ MINEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir ou pas un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

FAIRE DU SPORT : C'EST RECOMMANDÉ POUR TOUS. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE

OUI NON

Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

☐☐

As-tu été opéré(e) ?

☐☐

As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?

☐☐

As-tu beaucoup maigri ou grossi ?

☐☐

As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?

☐☐

As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?

☐☐

As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?

☐☐

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?

☐☐

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?

☐☐

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le coeur qui bat très vite) ?

☐☐

As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?

☐☐

As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?

☐☐



DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)

Te sens-tu très fatigué(e) ?

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?

Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?

Te sens-tu triste ou inquiet ?

Pleures-tu plus souvent ?

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

OUI NON

☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐
☐	☐

AUJOURD'HUI

Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?

Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?

OUI NON

☐	☐
☐	☐
☐	☐

QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?

Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?
(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans).

OUI NON

☐	☐
☐	☐
☐	☐

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



AUTORISATION PARENTALE

(A joindre obligatoirement à la fiche de renseignements de votre enfant)

Je soussigné (Parents)

Nom et Prénom :

Adresse :

N° Téléphone domicile : N° téléphone portable :

Adresse E-mail :

Autorise

- Mon fils (ma fille)
Nom et Prénom :
Né(e) le :

A pratiquer le football à l'US Chitenay Cellettes pour la saison 2022/2023

Autorise :

- Les dirigeants et éducateurs de l'USCC, en cas d'accident, à présenter mon enfant à un praticien de leur choix ou à le faire hospitaliser.

Dans le cas où il n'y aurait pas urgence, indiquer le nom du médecin et le centre hospitalier de votre choix :

Nom du médecin :

Adresse :

N° de téléphone :

Centre Hospitalier :

Adresse :

N° de téléphone :

- Les parents bénévoles, les dirigeants et éducateurs à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel lors des déplacements.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Ou, en cas d'absence :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

A Chitenay le :

Signature :

COUPON REPONSE

A rendre à l'inscription.

Joueur :

Je soussigné (nom / prénom du joueur) _____ déclare avoir pris connaissance de la charte du joueur à l'US Chitenay Cellettes, du règlement intérieur et en accepter le contenu.

Fait à _____ le _____

Signature

Responsable Légal :

Dans le cadre du droit à l'image, acceptez-vous que votre enfant ait sa photo sur un calendrier ou tout autre support (presse, internet,...).

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Fait à _____ le _____

Signature



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(A remplir pour toutes les catégories jeunes)

JOUEUR :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

.....

N° téléphone portable **joueuse** :

N° téléphone domicile :

Adresse E-mail (parents) :

Equipement Club OBLIGATOIRE : (entourer votre choix)

Pack : Taille Haut : 128 – 140 – 152 - 164 – S

Etablissement scolaire :

Groupe sanguin :

Divers (Allergies, opérations, autres.....) :

.....

.....

PARENTS :

Téléphone Père : Portable Père :

Adresse :

.....

Profession Père :

Entreprise :

Téléphone Mère :

Portable Mère :

Adresse :

.....

Profession Mère :

Entreprise :



LA CHARTE DE L'UNION SPORTIVE DE CHITENAY-CELLETES

Principe fondamental

L'adhésion au club de l'**US Chitenay-Cellettes (USCC)** est un acte volontaire qui sous-entend que tout membre qui y souscrit, pour lui-même ou pour l'enfant dont il a la charge, le fait en toute connaissance de cause en plein accord avec les orientations définies par les responsables élus et nommés ; ceci tant sur le plan de la gestion du club que sur le plan sportif.

Chaque membre actif de notre association, quel que soit son domaine d'intervention, représente l'USCC et se doit de respecter et véhiculer les valeurs du club :

Les joueurs

- Respecter les arbitres et leurs décisions
- Respecter adversaires et partenaires
- Respecter les dirigeants et les éducateurs
- Refuser toute forme de tricherie et de violence
- Etre maître de soi-même en toute circonstance

Les éducateurs

- Développer l'esprit sportif
- S'opposer à toute tricherie
- Relativiser les enjeux sportifs
- Faire respecter le matériel et les équipements
- Veiller à l'éthique sportive

Les dirigeants

- Développer l'esprit sportif
- Faire respecter le code de bonne conduite du joueur
- Faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu
- Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres
- Faire respecter le matériel et les installations
- Favoriser la vie associative
- Faire respecter l'éthique sportive

Les arbitres

- Respecter leur engagement vis-à-vis du club
- Echanger et dialoguer avec les éducateurs et dirigeants
- Echanger et dialoguer avec les joueurs et supporters
- Représenter le club dans toute manifestation

Les parents

- Faire respecter le code de bonne conduite à son enfant
- Relativiser les enjeux d'une rencontre
- Echanger et dialoguer avec les autres parents
- Echanger et dialoguer avec les éducateurs
- Ne pas se substituer aux éducateurs
- S'impliquer dans les activités du club de son enfant

Les supporters

- Respecter les arbitres et leurs décisions
- Soutenir son équipe favorite en respectant l'adversaire
- Respecter les joueurs, les supporters, les dirigeants et les installations
- Apprécier le beau jeu et les beaux gestes

Le football est une école de volonté qui se nourrit d'enthousiasme et de dynamisme individuel et collectif.

Chacun ne doit avoir à aucun moment un comportement anti-sportif.

Chacun, par son exemple, son comportement se doit d'être éducateur des autres, chacun à sa place est responsable.

Dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres, parents, supporters font et sont l'USCC.



REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement a pour but de préciser les obligations des personnes désignées ci-après :

- 1
- 2 a) L'USCC en tant que personne morale.
- 3 b) Le comité directeur, les dirigeants, les entraîneurs, les membres de l'encadrement, et toute personne effectuant des transports d'équipes.
- 4 c) Les adhérents licenciés ou non et ayant acquitté leurs cotisations.
- 5 d) Les parents, pour les enfants mineurs, (ou leur représentant légal) membres par ce fait de l'association.

ARTICLE 2 – ENTRAÎNEMENTS ET COMPETITIONS

2.1 Les entraînements ont lieu dans les locaux ou sur les stades mis à la disposition par les municipalités ou des organismes publics ou privés.

2.2 Les horaires et lieux sont portés à la connaissance des adhérents et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement.

2.3 Les compétitions se déroulent suivant les calendriers et modifications émis par les instances départementales, régionales ou nationales.

Ces calendriers et les modifications éventuelles sont communiqués à réception aux adhérents et parents concernés.

2.4 Les dirigeants, entraîneurs et adhérents doivent respecter les structures matérielles mises à leur disposition. Les dégradations sont imputables à l'USCC, à charge pour l'USCC de se retourner contre les auteurs, en cas de faute intentionnelle. Si la faute est du ressort d'enfants mineurs, la responsabilité des parents est engagée.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES

3.1 La responsabilité civile de l'USCC, de ses dirigeants, entraîneurs est couverte par l'assurance attachée à la licence.

3.2 La responsabilité civile de l'USCC, de ses dirigeants commence à partir du moment où les adhérents pénètrent dans les installations de l'USCC ou dans celles mise à sa disposition.

Elle cesse à partir du moment où les adhérents quittent ces installations. Pour les entraînements la responsabilité de l'USCC est limitée aux horaires communiqués.

Pour les enfants mineurs les parents devront s'être assurés de la présence du dirigeant de leur enfant ou d'un remplaçant éventuel.

3.3 Dispositions relatives aux déplacements.

La responsabilité de l'USCC et de ses dirigeants ne pourra être engagée qu'à partir du point de rassemblement désigné par l'USCC. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation.
Pour les enfants mineurs les parents devront s'être assurés de la présence du dirigeant de leur enfant ou d'un remplaçant éventuel.

ARTICLE 4 - SUPPRESSION D'ENTRAINEMENTS OU DE COMPETITION.

MODIFICATION D'HORAIRE ET DE LIEU.

L'information en est communiquée, dans la mesure du possible, aux adhérents et aux parents, par les dirigeants.

ARTICLE 5 – COTISATIONS

Elles sont établies chaque année par le comité directeur pour couvrir le coût de la licence, l'assurance et une quote-part des frais de fonctionnement.

Cette cotisation est obligatoire, seul le comité directeur est habilité à établir des dérogations.

La licence ne sera attribuée qu'après acquittement de cette cotisation (sauf dérogation).

ARTICLE 6 – ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES CORPORELS.

Pour être assuré ; il faut être adhérent et avoir signé une licence. L'assurance est une complémentaire aux régimes de Sécurité Sociale et des mutuelles personnelles.

ARTICLE 7 – INSCRIPTION DES ENFANTS MINEURS.

Toute inscription à l'USCC pour un enfant mineur devra se faire par l'un des parents qui prendra connaissance de ce règlement intérieur et signera, après l'avoir complétée, l'autorisation annexée.

ARTICLE 8 – DISCIPLINE

Tout licencié sanctionné d'un carton (jaune ou rouge) ou d'un rapport pour désapprobation des décisions de l'arbitre ou de coups volontaires se doit de régler l'amende dans son intégralité. Pour s'assurer du respect de cet article, le comité directeur à l'annonce de la sanction retirera la licence du joueur incriminé. La licence sera rendue à l'éducateur contre le règlement de l'amende.

ARTICLE 9 – PUBLICITE DU REGLEMENT

Le présent règlement est affiché sur les tableaux d'affichage des stades de Cellettes et de Chitenay.

Le Comité Directeur de l'USCC